

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 47 (1939)
Heft: 1

Artikel: Le serment civique à Yverdon : 17 août 1798
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-36904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le serment civique à Yverdon

17 août 1798

A l'époque de la Révolution vaudoise, les habitants de la bonne ville d'Yverdon manifestèrent des opinions politiques extrêmement opposées et il en résulta parfois de graves conflits et même des troubles. Quelques familles influentes, les Rusillon, les Pillichody, les Christin, etc., furent à la tête du parti réactionnaire ou aristocratique. Les Lambert, les Auberjonois, les Correvon et d'autres soutinrent en revanche avec force les nouvelles idées. Des arbres de liberté, érigés par un public enthousiaste, furent parfois renversés pendant la nuit, et si les patriotes manifestèrent leurs succès, les réactionnaires tramèrent leurs entreprises dans l'ombre, au Cercle des Bains.

Les autorités supérieures choisirent pour les représenter à Yverdon le citoyen Correvon, qui justifia pleinement leur confiance. Patriote éprouvé et enthousiaste, il montra beaucoup de persévérance et d'habileté dans l'exercice de ses fonctions difficiles et délicates.

On sait qu'à la suite de l'établissement du régime unitaire, après que la Suisse centrale eut été obligée de s'y soumettre par les troupes françaises du général Schauenbourg, le Directoire décrêta que, le 17 août, tous les citoyens de l'Helvétie jureraient fidélité à la nouvelle Constitution. Cette décision, qui devait avoir pour conséquence la célèbre insurrection du Nidwald, ne fut guère accueillie avec plaisir que dans les anciens pays sujets et spécialement dans le canton du Léman.

A Yverdon, où la minorité réactionnaire était importante, le sous-préfet Correvon chercha à persuader ses concitoyens de l'excellence du nouveau régime. Il fit son possible pour communiquer son enthousiasme par une proclamation qui est un exemple fort intéressant de la phraséologie politique de l'époque révolutionnaire. Voici les passages essentiels de ce document peu ou pas connu :

« Un jour solennel, un jour tel qu'il n'en existera jamais pour vous se prépare. Le moment est venu où la Suisse entière, rendue à la Liberté, ne fait plus qu'un seul tout par les nœuds les plus étroits et les plus indissolubles. Au fédéralisme toujours faible, à l'oligarchie toujours contraire aux droits sacrés et imprescriptibles de l'homme succède l'Unité, l'Indivisibilité, la Souveraineté du peuple.

» Citoyens, jouissez de votre bonheur, de ce changement inespéré qui a été opéré au milieu de vous sans secousses...

» ...Cette journée, retardée jusqu'à l'entièvre adhésion des cantons constitutionnels ; cette journée dont le but intéressant est depuis longtemps gravé dans vos cœurs ; cette journée qui doit consacrer notre liberté, vient d'être fixée au vendredi 17 août.

» C'est dans cette journée que les citoyens de l'Helvétie vont faire retentir leurs montagnes, cette enceinte majestueuse, de cris mille fois répétés : *Vive, vive à jamais la République helvétique, une et indivisible.*

» Citoyens ! et vous aussi vous êtes des enfants de Tell ; et vous aussi vous êtes citoyens de l'Helvétie ; et vous aussi vous allez prendre à témoin le Dieu de vos pères de la sincérité de vos serments. Ah ! dans ce jour solennel, accourez tous à l'autel de la Patrie...

» Dans toute Révolution, il est sans doute des froissements qu'on voudrait en vain éviter ; il est une diversité

d'opinions qu'on ne saurait au premier instant condamner. Plusieurs d'entre vous, par leur position, par leur éducation, peut-être même par le sentiment louable de la reconnaissance, pouvaient être attachés à l'ancien régime et voir avec peine le bouleversement d'un régime qu'ils étaient dès leur berceau accoutumés à respecter.

» Eh bien, loin de les craindre, la Patrie veut aujourd'hui compter sur eux. Ils seront, *par un principe de conscience*, fidèles au nouvel ordre de choses ; ils sentiront que leur tranquillité, que leur bonheur exigent l'entier abandon de leurs anciennes opinions ; ils se rallieront de bonne foi à une Constitution fondée sur les principes de la vraie Liberté et absolument conforme à cette Egalité naturelle que la raison et la Religion établissent d'une manière si victorieuse ; ils jureront avec effusion de cœur de remplir désormais tous les devoirs de l'homme et du citoyen.

» C'est dans cette douce confiance que je viens aujourd'hui... convier tous mes chers concitoyens à la fête qui doit assurer le triomphe de la Liberté et de l'indépendance helvétique.

» Vous ne démentirez pas la réputation que déjà vous avez acquise ; vous continuerez à marcher sous les drapeaux de l'Union et de la Concorde ; vous étoufferez tous les ressentiments, toutes les haines personnelles et vous achèverez ce que vous avez si bien commencé. L'Etre suprême, du haut de son trône auguste, verra la sincérité de vos serments et il laissera tomber sur vous un regard de bienveillance et d'amour ; il vous couvrira de tous les trésors de sa protection puissante.

» Oh, mes chers concitoyens, accourez tous ; la Liberté vous appelle ; la Patrie vous tend les bras ; vous êtes tous

ses enfants ; il n'est aucun de vous qui ne lui doive le sacrifice de ses opinions, de ses talents, de sa fortune et de sa vie.

» Vive la République helvétique une et indivisible !

» Correvon, *sous-préfet.* »



F.-G. CORREVON DE MARTINES
Sous-préfet d'Yverdon
(1768-1840)

*Cliché obligéamment prêté par M. Fr.-Th. Dubois,
Conservateur du Musée historiographique.*

Je ne sais si les exhortations du sous-préfet Correvon obtinrent tout le succès désiré. La suite des événements de la Révolution à Yverdon permet d'en douter. La fête

civique du 17 août fut en tout cas célébrée avec tout le cérémonial prescrit.

Dès le 11 août, le Conseil des Vingt-quatre chargea deux de ses membres, Christin, avocat, et Perceret, de prendre en commun avec le sous-préfet toutes les mesures nécessaires « pour procurer, aux frais de la ville, de la musique et les autres choses nécessaires pour cette fête... »

Le 17 août, les Conseils se rendirent à l'église où eut lieu une cérémonie religieuse. Un cortège se forma ensuite, encadré de deux détachements de troupes vaudoises. On y voyait la musique, le sous-préfet, les Conseils, les fonctionnaires, les citoyens et citoyennes. Cette procession se rendit à la grande place où une estrade avait été construite pour les autorités. La musique joua des airs de circonstance, après quoi le sous-préfet lut le discours officiel et les citoyens prêtèrent le serment civique.

Il y eut ensuite un « banquet civique général » au cours duquel les Conseils firent « distribuer cent bouteilles des caves de la ville et plus s'il le fallait, à tous ceux qui en désiraient ». Il fut en outre réparti 200 florins aux soldats vaudois de la garnison pour qu'ils aient la possibilité de se réjouir « dans cette journée mémorable ».

La ville eut à payer une note très élevée pour le banquet civique qui eut lieu au milieu d'un grand enthousiasme et au cours d'une journée superbe.

Eug. MOTTAZ.